

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 février 2017	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	10 février 2017	En exercice: 50 Présents : 38 Votants : 49

Séance du 16 février 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le seize février deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Nicolas SORET, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID (a quitté la séance à 20 H 25, a donné procuration à M. Jean-Yves MESNY), Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (a quitté la séance à 20 H 25, a donné procuration à Mme Eliette ITALIANO), Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, procuration à M. Serge BLOUET ;
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Jacques COURTAT,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER
Mme Laure FARO, procuration à M. Guy BOURRAS,
Mme Catherine PICHON, procuration à M. Gérard VERGNAUD,
M. Bruno JAN, procuration à Mme Ludivine DUFOUR,
M. Claude PERREAU,

A partir de 20 h 25 :

M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
M. Gilles Maxime POIBLANC, procuration à Mme Eliette ITALIANO,

SECRETARE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Fonds de concours pour travaux d'investissement voirie, programme 2016 – communes de Bussy en Othe, Looze, La Celle Saint-Cyr et Villevallier

Objet : Fonds de concours pour travaux d'investissement voirie, programme 2016 – communes de Bussy en Othe, Looze, La Celle Saint-Cyr et Villevallier

En raison d'une modification du montant du fonds de concours de la commune de La Celle Saint-Cyr, cette délibération annule et remplace celle du 20 décembre 2016 (n° VOI/2016/91)

Vu l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant le fonds de concours

Considérant la compétence « voirie » conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant le programme voirie 2016 approuvé par la commission « voirie » du 4 avril 2016,

Considérant le montant du programme voirie 2016 pour la Communauté de Communes du Jovinien à :

- Travaux de dérasement d'accotement et curage de fossés : 7 198,65 € HT
 - Travaux d'entretien des couches de roulement : 216 540,20 € HT
 - Travaux annexes de voirie : 558 407,65 € H.T,
- Soit un total de 782 146,50 € HT

Considérant le paiement des travaux par la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant les communes de Bussy-en-Othe, Looze, La Celle Saint-Cyr et Villevallier ayant dépassé leur enveloppe de travaux qui leur est attribuée pour l'année 2016,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien se fera rembourser par le versement d'un fonds de concours des communes de Bussy en Othe, Looze, La Celle Saint-Cyr et Villevallier, les montants suivants :

. Bussy-en-Othe :	20 000 €
. Looze :	32 500 €
. La Celle Saint Cyr :	62 500 €
. Villevallier :	52 000 €.
Soit un total de	167 000 € TTC

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que ce fonds de concours est formalisé par une convention avec les communes bénéficiaires,

Vu la réunion du conseil des maires du 2 février 2017,

Vu l'exposé du Vice-Président,

**Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

De solliciter le fonds de concours « voirie » programme 2016, aux communes de Bussy-en-Othe, Looze, La Celle Saint Cyr et Villevallier, pour les montants suivants :

- Bussy en Othe 20 000 €
- Looze 32 500 €
- La Celle Saint Cyr 62 500 €
- Villevallier 52 000 €

D'autoriser le président ou son représentant à signer la convention formalisant ce fonds de concours.

Pour copie conforme,
Pour le Président,

Date de réception
par la Préfecture :

01.03.2017*

date de publication :

01.03.2017

Communauté de Communes
du Jovinien

